

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/09/25/2020015751/justel>

Dossier numéro : 2020-09-25/06

Titre

25 SEPTEMBRE 2020. - Arrêté du Gouvernement flamand modifiant l'arrêté du Gouvernement flamand du 2 décembre 2011 portant subventionnement des sociétés de logement social pour des dépenses relatives à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la chaleur écologique, l'arrêté de Financement du 21 décembre 2012 et l'arrêté relatif au Code flamand du logement de 2021

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 14-10-2020 page : 74223

Entrée en vigueur : 24-10-2020

Table des matières

[CHAPITRE 1er.](#) - Modification de l'arrêté du Gouvernement flamand du 2 décembre 2011 portant subventionnement des sociétés de logement social pour des dépenses relatives à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la chaleur écologique

Art. 1

[CHAPITRE 2.](#) - Modifications de l'arrêté Financement du 21 décembre 2012

Art. 2-6

[CHAPITRE 3.](#) - Modifications de l'arrêté Code flamand du Logement de 2021

Art. 7-12

[CHAPITRE 4.](#) - Dispositions finales

Art. 13-14

Texte

[CHAPITRE 1er.](#) - Modification de l'arrêté du Gouvernement flamand du 2 décembre 2011 portant subventionnement des sociétés de logement social pour des dépenses relatives à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la chaleur écologique

Article [1er.](#) A l'article 4, § 3/1, de l'arrêté du Gouvernement flamand du 2 décembre 2011 portant subventionnement des sociétés de logement social pour des dépenses relatives à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la chaleur écologique, inséré par l'arrêté du gouvernement flamand du 23 décembre 2016 et modifié par l'arrêté du Gouvernement flamand du 30 novembre 2018, le membre de phrase " La subvention en provenance du `Vlaams Klimaatfonds' qui est allouée à la VMSW à partir de 2016 " est remplacé par le membre de phrase " Les subventions qui sont allouées par le `Vlaams Klimaatfonds' et, par le biais d'une allocation, par l'article budgétaire QF0-1QDG2QK-IS à la VMSW à partir de 2016 ".

[CHAPITRE 2.](#) - Modifications de l'arrêté Financement du 21 décembre 2012